

## Fiche de consigne Almerys

Version	V5	
Date	25/04/2013	

Difference de la fiele	CONS 390	Date d'émission	24/42/2042			
Référence de la fiche			24/12/2013			
Etablie par	Alexandra LOPES	Responsable hiérarchique	Sanaa BOURAME			
Date interne d'approbation	24/12/2013	Signature du responsable hiérarchique				
Communication interne	⊠ Oui ☐ Non	Responsable de la communication	<ul><li>☑ Demandeur</li><li>☑ Service de Pilotage</li><li>du sous-traitant</li></ul>			
	Plate-forme Azur	Almerys Plate-forme A	zur CBTP			
Destinataire de la communication	Service Prestations ET Soins Hospitaliers Service Courrier					
	Autre: Administratif Plate-forme Satel					
Domaine	Prestations Tiers-Pay	ant - Etablissements de soins l	hospitaliers			
Spécialité	Optique Dentaire Hospi Audio Tiers Soins Externes					
Objet de la consigne	Motif d'interruption GTO « erreur contenu facture »					
Référent Métier (nom-prénom Adresse mail)	ANGLADE Laurence – laurence.anglade@almerys.com					
- //						
Procédure concernée	GSSTT003 - Guide de saisie SSTT Factures Hospitalisation v 2.2					
Version de la procédure	V2.2 (page 10 du gui	de de saisie)				
Référence de la fiche précédente						
Rappel de la consigne précédente	Complément d'informations sur le motif d'interruption GTO « Erreur contenu facture »					
Trapper de la consigne precedente	contenu facture »					
Date de fin de la consigne précédente	contenu facture »					
Date de fin de la consigne	Il convient d'interror  1- La date de fii 2- Deux (ou plu 3- Une incohérila tarification 4- Une incohérile tarif rense	ence est constatée entre le ta igné par ASFA. n de la tâche il conviendra d'a	ntenu facture » lorsque : date d'émission du titre ndiqués sur la facture liture de soins/la DMT et urif des actes facturés et			
Date de fin de la consigne précédente	Il convient d'interror  1- La date de fir  2- Deux (ou plu  3- Une incohér la tarification  4- Une incohér le tarif rense  Lors de l'interruptio	n de soins est postérieure à la c s) modes de traitement sont ir ence est constatée entre la na n des actes ence est constatée entre le ta igné par ASFA. n de la tâche il conviendra d'a	ntenu facture » lorsque : date d'émission du titre ndiqués sur la facture liture de soins/la DMT et urif des actes facturés et			
Date de fin de la consigne précédente  Nouvelle consigne	Il convient d'interror  1- La date de fir  2- Deux (ou plu  3- Une incohére la tarification  4- Une incohére le tarif rense  Lors de l'interruption explicatif sur le motive  Exemples - erreur	n de soins est postérieure à la c s) modes de traitement sont ir ence est constatée entre la na n des actes ence est constatée entre le ta igné par ASFA. n de la tâche il conviendra d'a	ntenu facture » lorsque : date d'émission du titre ndiqués sur la facture liture de soins/la DMT et urif des actes facturés et			



## Fiche de consigne Almerys

Version	V5	
Date	25/04/2013	

-		-		
Destinataires sous-traitant	Date de prise de connaissance de la nouvelle consigne par le sous-traitant <sup>1</sup>		Date d'information aux équipes du sous-traitant <sup>2</sup>	
INOVCOM				
Date de réception de la fiche validée par le sous-traitant				
Date d'enregistrement de la fiche dans le tableau de suivi	F	Par		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a pris connaissance et compris les nouvelles directives décrites dans la présente

fiche de consigne.

<sup>2</sup> En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a transmis et expliqué les directives décrites dans la présente fiche de consigne à toutes personnes effectuant le traitement décrit et qu'il s'engage à les faire respecter.